

Compte rendu sténographié du procès de l'attentat du Petit-Clamart.

Extrait concernant le 26 mars 1962 et la déposition du lieutenant Alain Saint-Gall de Pons

Audience du 23 février 1963

Me TIXIER-VIGNANCOUR -*Au cours de la fusillade, est-ce qu'un de vos tirailleurs n'a pas été interpellé à un moment par un individu qui lui a dit « Rassure-toi ce n'est pas sur toi qu'on tire ?*

M SAINT-GALL DE PONS –*Si*

Me T-V –*Quel était le faciès de cet individu ? Que vous en a dit le tirailleur ?*

M SGP – *Le tirailleur m'a dit : « Mon lieutenant c'est quelqu'un qui a la figure toute jaune.*

Me T-V - *Un Viet ?*

M SGP –*je ne sais pas !*

Me T-V – *Après être revenus dans votre cantonnement, est-ce que vous n'avez pas, dans les trois ou quatre jours qui ont suivi, été réunis par M le Ministre des Armées ?*

M SGP – *Si c'est exact ! M Messmer est venu lui-même à ce moment-là. Il a réuni les officiers et sous-officiers au mess des officiers. Il a dit qu'il regrettait évidemment beaucoup la façon tragique qu'avaient pris les événements, mais qu'enfin nous n'étions pas responsables de ce qui s'était passé.*

Me T-V -*Est-ce que les tirailleurs étaient là ?*

M. SGP –*Il y avait tous les officiers. Parmi les sous-officiers il y avait 90% de Musulmans.*

L'échange se poursuit. Le Lieutenant Saint-Gall de Pons indique qu'il a fait traduire en arabe, pour sa section, les propos du Ministre. Il ajoute : « *M. Messmer avait dit à ce moment ce que deviendraient les régiments de tirailleurs après l'indépendance, avec toutes les promesses que l'on sait* »

Me T-V –*Qu'est-ce qu'il avait promis aux tirailleurs ?*

M. SGP -*Qu'ils avaient la possibilité de rester dans l'Armée française, selon le statut en vigueur.*

Me TV –*Et s'ils rentraient dans la vie civile ?*

M. SGP – *S'ils rentraient dans la vie civile selon leur ancienneté, ils avaient des primes de démobilisation ; on leur garantissait une priorité pour leur trouver du travail et une sécurité totale pour eux et pour leurs familles.*

Me T.V –*Est-ce qu'au cours de la même visite, il n'y a pas eu une distribution de croix de la Valeur militaire pour les événements de la rue d'Isly ?*

M.SGP –*Au cours de la réunion, non ! Mais il en a eu de distribuées après.*

Me TV –*Il a été donné des croix de la Valeur militaire pour la rue d'Isly ?*

M. SGP –*Oui ! Pour les événements de la fusillade !*

Me T-V -*Avec citation à ce sujet-là ?*

M. SGP –*Avec citation à ce sujet-là !*

Me T-V –*Le témoin pourrait-il nous dire s'il a eu des nouvelles des tirailleurs de sa section ?*

M. SGP –*Oui j'en ai eu au mois de décembre dernier, par le sergent Chabanne qui est resté dans l'Armée française et qui a été muté en Corse avant de rejoindre une première unité à Niort. Sur quatorze tirailleurs de ma section je sais qu'il y en a eu huit d'égorgés.*

Me TV –*De ceux qui avaient participé à l'affaire de la rue d'Isly ?*

M SGP –*Exactement dont le caporal-chef Mayeddine qui était tirailleur de F.M. Il y avait mon adjudant- chef Assinid, Técoman, Ahri, Saïd etc.*

Me TV –*Qui ont été égorgés ?*

M SGP –*Oui !*

Me TV –*Et le sergent chef ?*

M.SGP –*Il l'a été aussi.*

Me TV –*Vous avez accepté la croix de la Valeur militaire pour la rue d'Isly ?*

M. SGP –*Je sais qu'il y avait un texte de citation en route. Mais je trouvais que c'était déjà assez honteux et que ce n'était pas nécessaire. Je ne l'ai pas eue.*

Me TV –*Vous avez indiqué à votre colonel que ce n'était pas nécessaire. Il y en a en ce moment qui portent la croix de la Valeur militaire à ce sujet ?*

Me LECORROLER –*Une observation ; il doit y avoir certainement un PV de perquisition qui a été dressé à l'occasion des opérations auxquelles il a été procédé rue Lelluch.*

Me TV –*Il y est! Et il établit que c'était un Eurasien qui a tiré au fusil-mitrailleur. Quand M le Garde des Sceaux aura donné le dossier, Monsieur le Procureur général, je crois que la vérité éclatera. (Avec colère) nous sommes en train d'examiner le plus grand crime qui se puisse concevoir....*

Maître Tixier Vignancour venait d'établir que l'on avait placé en face de la population algéroise, des soldats venus du bled, parlant à peine le Français, habitués à obéir aux ordres et à réagir instinctivement s'ils se croyaient menacés. Comme il établira la présence d'un policier sur un balcon et « *l'enlèvement dans des conditions tout à fait singulières de ce corps, mort, blessé ou vif, dissimulé entièrement à la vue des témoins par un drap, dans une ambulance* »



Photos « Un crime sans assassins » F. Dessaigne et M.J. Rey